L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 62 rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 7 MAI 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.

Soumis à la décision d'une Convention Nationale

MAISONS DE JEU.

Il y a trois ans environ, la Nlle-Orléans était infestée de maisons de jeu. Là se réunissaient ouvertement ces gens sans aveu, tenta capuchin fashionable que nous en voient chaque année les quatre parties du monde, et dont l'existence est pour l'habitant de bien une énigme inexplicable. Déjà plusieurs gouvernements d'Europe, contant l'opprobre que faisait jaillir sur eux l'aveu qu'ils donnaient à l'existence de ces maisons, les avaient abolies par des mesures sages mais rigoureuses et avaient désigné d'établir sévèrement à bice sur celles qui pourraient s'établir ultérieurement à l'avenir. La Louisiane n'a pas tardé à suivre cet exemple et les chambres législative ont passé une loi semblablement les maisons de jeu. En adoptant ces mesures nos législateurs ne s'étaient point abusés sur celles qu'elles produiraient; ils avaient bien prévu les résultats qu'elles produisent en jetant du jour sur ces repaires ténébreux où l'innocence trouve si souvent de pièges. Ils avaient bien prévu qu'elles n'empêcheraient point les joueurs de pratiquer leur fatale passion, les uns de exercer leurs industrie, les autres de courir à leur ruine; mais ce qu'il n'a pas ne peut rien, ils trouvent toujours moyen, de s'y soustraire. Le but, l'unique but de ces réprobations a été atteint d'empêcher la jeunesse de suivre l'exemple qu'elle avait alors constamment devant elle; pour cela il fallait d'abord ôter aux maisons de jeu la publicité qu'elles avaient. En lui en défendant les réunions ayant le jeu pour mobile avoué, a averti les jeunes gens des dangers qu'ils couraient en les fréquentant; aussi ne voit-on plus aujourd'hui, comme alors, les maisons de jeu hantées par des gens qu'un moment de désœuvrement avait y conduisant, qui allaient là comme au spectacle ou dans tout autre lieu public, mais ce sont uniquement qu'un agissant ainsi leur conduite était blâmable. Aujourd'hui ce n'est plus le hasard qui conduit dans les maisons de jeu; pour les connaître il faut les chercher, il faut bagatelle quelque porte dont qui les fréquentent, et en ces lieux la loi principal de la loi a été atteint.

Un journal du matin émet à ce sujet une opinion faut-il dire contraire. " Mais, dit-il, depuis que le bill " Moore est devenu loi, la question est par savoir si la " société en a retiré quelque profit, si la morale publique et plus protégée que ci-devant!.." A ces questions on ne peut répondre que dans la négative'.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé que la morale publique est plus protégée aujourd'hui qu'elle ne l'était avant l'adoption du bill de Mr. Moore; il nous semble que notre confrère en émettant une opinion contraire, aurait dû la motiver par quelques faits, par quelques raisonnements; ainsi non il réduit la question d'une manière plus facile selon lui, *depuis que le bill de Mr. Moore est devenu loi, la morale publique est moins protégée que ci-devant, la passion du jeu a fait des progrès rapides, elle déborde de toutes parts, elle domine l'économie même sur la législature!..* cela pourquoi? sans doute parce que le bill de Mr. Moore défendait le jeu: il telle est la pensée de l'auteur de l'article, il faut avouer qu'il a une bien haute opinion de la moralité du peuple. Quoi nous permettons cependant de n'être pas de son avis; nous croyons au contraire que l'immoralité n'est point si grande à la Louisiane qu'on voudrait le faire croire, et qu'on n'en est point encore venu à ce point de faire une chose par cela seul qu'elle est défendue ou de contrevenir aux lois pour le plaisir seul de les violer.

Plus loin notre confrère continue :

" Si ces faits sont manifestes, n'y aurait-il pas de " convenance à abroger la loi qui abolit les maisons " de jeu et à adopter un système de législation propre " à régler l'administration de ces sortes de maisons, " de manière à protéger autant que faire se pourra la " morale publique. "

Jusqu'ici, nous l'avouons, nous nous étions mépris sur la pensée de l'auteur; nous croyons qu'en attaquant le bill de Mr. Moore, si vous avez demandé que ce bill ne fut que modifié ou remplacé par d'autres mesures plus efficaces dans sa pensée; mais point, du tout il veut qu'on l'abroge tout à fait et que notre législature se transforme en comité de jeu pour faire des règlements *propres à protéger la morale publique dans les maisons de jeu*, c'est-à-dire qu'on fait consister l'immoralité des maisons de jeu dans *la coupe de l'as* ou autres tours semblables qu'y s'y pratiquent plutôt que dans leur existence même; en vérité confrère ceci nous paraît un peu étrange.

Quand à l'abrogation du bill de Mr. Moore que l'on prône avec tant de complaisance, nous ne dirons qu'une chose, c'est que si tant de gouvernements, qui avaient des intérêts majeurs à laisser exister les maisons de jeu, les ont abolies malgré les revenus immenses qu'elles leur produisaient, ils avaient un but et ce but ne pouvait être que moral; ils l'ont atteint puisqu'ils ne sont point revenus sur leur décision. Or si la Louisiane, qui a suivi leur exemple, revenait elle seule sur ses pas, ce serait dire aux autres nations qu'elle vaut moins qu'elles, ce serait avouer qu'elle a regret d'avoir bien fait, ce serait dire enfin sur les jours, j'ai eu tort de vous empêcher de vous livrer au jeu, donnez, de ruines les pères de famille, allez donc, jouez plus encore, car c'est le bonheur des dupes que vous ferez qui doit régler mon bénéfice. Mais non, il n'en sera point ainsi, nous avons fait un pas vers le progrès, ce pas nous le maintiendrons, nous en avons l'assurance.

Nous avons reçu par la goélette Bahia, capitaine Moore, arrivée hier soir de la Havane, nos journaux de cette ville jusqu'au 29 avril; nous n'y avons rien trouvé qui put intéresser nos lecteurs. On trouvera sous le titre *Commercial* le prix-courant de la Havane.

Le navire Edmund, arrivé hier soir de Liverpool, avait à bord $123000 en espèce.

Nous sommes priés d'annoncer que l'assemblée des directeurs de la Banque des Citoyens, tenue hier, à 3 heures P. M. s'est ajournée à 11 heures A. M., aujourd'hui.

NOUVELLES DE RIO GRANDE.

Le brick *Himmalah* arrivé à New-York, a apporté des nouvelles de Rio Grande jusqu'au 23 février. La ville de Rio Grande était tranquille, cependant les rebelles de Farrahas assiégeaient encore Porto Alegre, capitale de la province. La 25 janvier, le président quitta la ville avec 2500 hommes pour voir s'il serait possible de forcer les rebelles à lever le siège avec le secours des forces du gouvernement qui étaient attendues de St-Catherine, ainsi qu'avec celui de la garnison de Port Alegre; mais après avoir été rejoint le 30 par le capitaine Orives avec 300 cavaliers, et s'être assuré de la force et de la position des assiégeants, il retourna en ville, pourvoir par les Farrahas. Pour le moment le gouvernement étant décidé à n'accorder aucune concession aux rebelles, tout arrangement était impossible. Quelques jours avant le départ de l'Himmalah la parti du gouvernement, avait perdu deux goélettes, dont l'une avait été prise et l'autre coulée à fond par les Farrahas.

Moore et Strokes, qui avaient l'année dernière loué d'Amasseur Mr. Baldwin, recorder, sur la rivière, près des coquilles, seront exécutés demain. Cuyer impliqué dans la même affaire a obtenu un répit de la Cour.

Chéri Bonnaud, le prolitire qui a assassiné Antoine Marcou, il y a environ trois mois, et pour l'arrestation duquel le gouverneur Roman avait offert $500, a été arrêté samedi dernier, grâce au courage et au zèle de Mr. Youenee capitaine de la garde de la troisième municipalité.

Le bateau-à-vapeur *Hortense*, a touché à un rocher en descendant la rivière, à environ 18 milles de Pittsburg. Ce choc lui a fait éprouver de fortes avaries et il a été obligé de retourner à Pittsburg pour l'se réparer.

Mr. Campbell, maître de postes à Louisville, que des bruits accusient d'avoir soustrait de fortes sommes des fonds publics qui lui sont confiés, a publié dans le journal de cette ville, une lettre dans lequel il donne un démenti formel aux accusations qui avaient été dirigées contre lui, il termine en disant qu'il est prêt à montrer les preuves de son innocence.

INCENDIE—La rue Howard, à Boston, a été entièrement détruite par le feu, le 26 avril, dans la matinée.

DUEL—Un duel a eu lieu le 27 avril près du "Dismal Swamp canal, Etat de New-York, entre M. Bowdil Sonne de Sénateur, Capitaine du Nord et M. H. Wright Wilmog de New-York: l'arme choisie était le pistolet. Au premier coup de feu M. Wilson a été atteint et est mort quelques heures après. Je connais assez les gens adonnés coutumes de l'honneur. Je connais assez les gens adonnés coutumes de l'honneur. Je connais assez les gens adonnés coutumes de l'honneur pour savoir qu'ils ne tiennent jamais leur parole du sud pour savoir qu'ils ne tiennent jamais leur parole.

Le comité judiciaire de l'assemblée de New-York a fait son rapport sur les pétitions qui lui avaient été adressées relativement à l'abolition de la peine de mort.

Le rapport du comité est contraire à la faveur des pétitions; il y est dit que l'abolition de la peine capitale, serait une cause profonde de l'augmentation des cas d'où cette peine doit être appliquée.

Une action intentée par Amel Stow contre le Mercantile journal de Boston, pour un article diffamatoire publié par cette gazette contre M. Stow, a occupé pendant plusieurs jours la cour suprême de Boston; après mûre délibération le cour a rendu un verdict en faveur des défendeurs.

RÉVOLTE A LA MAISON DE FORCE.

Hier à environ midi, on signala une révolte à la Maison de Force et nous nous empressâmes de nous rendre avec un grand nombre de citoyens sur la scène de désordre. La première tentative fut faite dans l'attelier des charpentiers et des serruriers par trois personnes, Mr. Howard, Mortrey et Perrer, qui se jouèrent d'un coup maître de deux des Gardes d'un poste qu'ils frappèrent avec un énorme bâton et qu'ils parvinrent à désarmer malgré leur vigoureuse résistance. Le capitaine des Gardes, Mr. Chopin, ainsi que le Constable Mr. Scott coururent le feu de ces scélérats, et s'élancèrent sur eux résolument à la mort. Ce fut alors que Mr. Scott atteignit Munroe à la tête, et le Capitaine et quelques Gardes se mirent à l'abri de l'un coup de feu fait Murray lache-fils complot. Sur ces entrefaites refusant le progrès de l'insurrection, le grand nombre de citoyens ayant à leur tête le Colonel Hagan, pénétrèrent en armes sous les arcades de la Maison de Force. Les prisonniers furent alors amenés et mis au rang devant la fille des citoyens armés et Mourel et Perce furent les comme ils le méritaient.

La prudente prompte et énergique des citoyens a sans doute empêché et empêcher que l'affaire ne devint générale, et cela fort heureusement, il l'ont considère le nombre des détenus, leur force physique et leur disposition au pis, et surtout notre position près d'un Arsenal rempli d'armes et de munitions, et dépourvue de troupes pour la garder.

Le détenu Murray, outre un coup de feu qui l'a traversé la main et le corps, a reçu plusieurs blessures au cou et à la tête, une dernière il est trop dangereux qu'il puisse survivre.

(*Gaz. de Mercredi-Matin.*)

Nous trouvons dans le *Courrier d'Hier* soir les détails suivants sur la même sujet :

Extrait d'une lettre particulière de Baton-Rouge.

" Dans la journée du 3 courant, un pauvre vieux nègre, un des prisonniers de pénitentiaire travaillant dans le jardin de cet établissement, s'est échappé par barque le garde qui en avait la surveillance, en lui assénant un coup de bâton sur la tête, ce qui l'a renversé à terre.

" Il se sont saisis de ses pistolets, et ont été à l'atelier supérieur pour désarmer un autre garde.

" C'était ce dernier qui, vigoureusement, aussi en cependant pouvoir faire usage de ses armes, qui lui ont été enlevées. Alors ils ont cherché, mais en vain, à exciter les autres prisonniers à la révolte. S'y voyant leur tentative inutile, et qu'ils allaient être cernés, ils ont fait feu de lettre gardes sans blesser personne.

" L'un des prisonniers, qui a reçu un coup de feu dans la cuisse, s'est mort des suites de cette blessure; un autre a été blessé à la jambe.

" Attirés par la cloche d'alarme, quelques habitants après, plus de 150 citoyens armés remplissaient les cours de la pénitentiaire; quatre des autres condamnés voyant leur projet échouer, la révolte, tout était rentré dans l'ordre en moins de cinq minutes."

Le chef du complot était le nommé Murray, le même qui est mort des blessures qu'il a reçues; les deux autres se nomment Meagher et Pierce; ils ont été fortifiés dans les citoyens rassemblés en armes et devant les détenus, qu'on a fait assister à la correction.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez s'il vous plait, publier les quelques lignes qui suivent, dans les colonnes de votre estimable journal.

Depuis quelque temps, je me proposais de signaler à la public, les abus qui existent dans l'administration du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton; et le peu d'importance que les employés de cette compagnie attachent à la vie des individus qu'ils transportent.

Les personnes qui sortent de la ville et qui veulent s'arrêter, soit à Bonnigny, soit à Greenville, sont obligées au risque de se tuer, de s'élancer des chars qu'on n'arrête jamais, mais dont on diminue parfois la vitesse. C'est le principe la cause des accidents qui se renouvellent si souvent.

Il y a quelques mois, une négresse qui allait chez un habitant du faubourg Bonligny, fut accablée par les chars, qui ne s'arrêtèrent que quand on s'aperçut que la malheureuse restait étendue sur la place. Cyrus on la ramena chez elle couverte de sang. Il fut retiré entre les chariots, la transporta à Carrollton et le secondaient en ville, où elle mourut peu d'instants après. Quelle humanité! Quand on sait qu'il faut deux heures d'intervalle entre chaque course.

Plus tard, au même endroit, un enfant fut écrasé par les chars, qui le retirèrent horriblement mutilé, ses membres étaient séparés de son corps.

Je ne balance pas à dire que ces accidents provient seulement d'une négligence coupable du surveillant ou percepteur du péage. D'un autre côté, si c'est une personne qui est à l'une halaigne et qui veut prendre place dans les chars pour la ville, il faut qu'elle coure de bien grande risques avant que de s'y cramponner, parce qu'alors n'arrêtent que quand des dames doivent y prendre passage; nous sommes charmés de voir que le surveillant ou percepteur se fasse, quelquefois, connaître sans et insulte, ce qui ne lui arrive pas toujours, certainement n'échappe ni à sa grossièreté, ni à ses injures. Je n'ai pas l'intention de faire de tort à un homme qui est, je crois, père de famille et si j'ai signalé ces faits, ce fut pour que MM. les Directeurs de la Compagnie, prennent des mesures pour éviter les malheureux accidents occasionnés par la faute de cet employé qui semble ne considérer la vie d'un homme que comme une chose de bien peu d'importance.

Le chemin de cette compagnie lui fait fait un devoir d'arrêter les chars aux différents lieux de relai qui sont le premier, à la ville de Lafayette, le second, au faubourg Bonligny, et le troisième, à Greenville. Je ne pense pas que ce soit le retard d'une minute, à chacun de ces relais, qui pourrait faire souffrir une perte à la compagnie et cependant cela diminuerait le nombre des victimes des accidents que ne peuvent éviter, même les hommes les plus prudens. C'est tantôt un promeneur, qui roule sur les coulisses du chemin et se relève après quelques tours sur lui-même, écrasé, chiffonné et heureux quelquefois de n'être pas tué; tantôt c'est un cheval qui tombe et qui peut mourir de sa chûte. Enfin il ne se passe passe pas un jour qu'il n'arrive quelque catastrophe, souvent terrible.

Si ce peu de lignes pouvait faire cesser un tel état de choses, je serais heureux d'avoir contribué à l'amélioration dans le fonctionnement de la machine, qui, malgré les abus signalés par les hommes aussi éclairés que le sont nécessaires les directeurs, de la compagnie du chemin de fer de la Nlle. Orléans et de Carrollton.

P. C.

Le 6 mai 1839.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Guinault & Delassus, à 10 heures a. m., au No 12, rue St-Louis—Exact-de-Vire.

Par le même, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis.—Propriété.

Par le même, au même lieu et à la même heure.—Par Joseph A. Beard, à 10 heures et demi, dans la rue du Canal, près la levée.

Par Dejoux & Fernandez, à midi, au No. 114, rue de Chartres.—genièvre et pianos.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE

COTON.—Le marché de coton continue à être très inactif, les vendeurs ne s'étaient pas à plus d'arrivée 20 balles par jour. Les différentes sont fermées à nos côtes pour des lots considérables, mais les pétitions concession de 1 cent a été faite dans quelques occasions. Nous ne changeons rien à nos côtes pour Louisiane et Mississ., obtenir de 6 à 7 ½ ; ordinaire 7 ½ à 8 ; bon ordinaire 8 ½ à 8 ¾ ; bon bon 8 ¾ à 9 ; fair 9 ¼ à 9 ½ ; prime 9 ¾ à 10 ; Texas et Nord Alabama de 13 à 15.

SUCRE.—Les transactions continuent à être légères et se bornent à celles de consommation journalière; les envois sont arrêts peu nombreux. Le Sucre prime est très rare et obtient, strict facilement de 6¼ à 7 cents. Les demandes pour les qualités communes inférieures sont peu actives et notre approvisionnement en comportent en grande partie de ces quantités, il n'existe pas le marché est calme.

MELASSE.—Nous continuons à coter 25 à 28 cents, mais quelques affaires se réalisent aux limites les vendeurs. L'existence de quelques parcelles plus ou peu considérable et ultimiser beaucoup, tout les jours à causes des fortes demandes des manufacturiers de l'Ouest.

RIZ.—Même, aucun changement pour les prix.

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE.—Nous cotons toujours à coter 22 et 23 pour les Toiles et de 9, et 9¼ pour les Cordes ; le marché est calme pour cet article.

PROVISIONS.—Il y a une bonne demande pour les provisions de détail et les prix sont bien tenus. Les ventes en gros sont également pour la consommation. Nous cotons le Porc mess 20 à 21 ; prime 20 à 20 ½ ; prime 19 à 19 ½ ; Bœuf mess (nouveau en baril 8 à 8½) ; do (ancien do 8½) ; Plain-ville ½ à 9 ¾ cents. Jambons, 10 et 11 cents, do enveloppés, 11¼ à 12 cents.

FARINE.—Nous ne toujours aucun changement dans nos cotes de 9½ à 9¾. Prospectus reçus aujourd'hui, laissent bien peu de chances à la baisse. Les détenteurs sont généralement fermes dans leurs prix. Les arrivages sont légers et il semble qu'aucun approvisionnement.

WHISKEY.—Nous sommes sans vente aujourd'hui, 14 à 15 cents. Les petits lots se maintiennent généralement de 16 à 18 cents.

MAIS.—Il y a eu une bonne demande hier pour ce article et les prix varient de 60 à 65 cents, aujourd'hui nous avons 3 à 4 bateaux-à-vapeurs en vue de 6 à 7000 sacs ; 3000 boisseaux à 67. Les prix se maintiennent pour les gros lots de 67 à 68 cents et 70 pour les petits lots.

AVOINE.—Bon vente de plusieurs centaines de boisseaux et on a pas eu jours derniers 45 cents. Forme de 50 à 55 La FOIN de l'Ouest n'est vendu hier à 60 p. tonne. Nous ne cotons même à 80.

DERNIERES DATES.

New York	27	Liverpool	28
Boston	27	Londres	28
Philadelphie	27	Havre	30
Mobile	27	Paris	30
Baltimore	27	Bordeaux	30
Charleston	27	Madrid	17
Savannah	27	Cadix	17
Tampico	27	Barcelone	28
Mexico	27	Tournon	28

MARCHE DE NEW-YORK,
27 Avril 1839.

" Le plus grande activité règne sur les quais, à cause des embarras et retards de marchandises qui se font pour l'Ouest. Nous avons retenu un des navires de marchandises à condition.

" Le journal de Buffalo dit que la Banque de Penfac, Mr. Cooper, a Rodgerdo ses payements.

" Les opérations de bonds ont été quelque peu plus étendues ; 1847 ; Delaware se sont faites à 45 ; Morton 66 ; Quelques actions ont éprouvé une légère baisse tandis que d'autres ont éprouvé une légère hausse semblable.

PRIX-COURANT DE LA HAVANE,
Lundi, 29 Avril 1839.

PROVISIONS					
	qr	@	bb	@	lb
Bœuf salé et fort					
Marié et					
Bœuf No 1 et 2 Prime et Mess	bar	3		3	
No 1 et 2 Boston	bar	13	11	14	
Prime	do	12	4	13	
Beurre américain jaune	qtl	20			
Fromage Parthe	do	10		26	
Chandelles étoilées	do	10	6	20	
Blanc de Baleine	do				
Fromage américain	do	15		20	
Allemand	do	14	6		
Morue golfe	bot	4	6		
Id Labrador	bar	4	6		
Id sec de Terre-Neuve et Bas	do	17	4		
Id Gaspé	do	12	6		
Jambons d'Europe	do	7	4	8	
Id Virginie et Ohio	do	7	4	8	
Id Orléans	do	7	4	8	
Saucissons No 1	do	7	4	8	
Huile d'olive	do	17	4	18	
Espagnole	ar	16		20	
Sucre, au moins du 1 est et marque	bo	50		52	
D'Orléans	do	12		14	
Dénos	do	12		14	
Bri en bottes	qtl	3	4		
Poudre de Lombre	qtl	3	4		
Pommes de terre	bar	2	6	4	
Graine de Melasse	bar	3	4	4	
Riz	qtl	3	4	4	
Savon Castille	liv	9	6	11	
Jaune	liv	6	4	7	
Tabac du Kentucky en boote	liv	7	4	8	
Thé de gunpowder	liv	7	4	8	
Vermicelle de Gênes	liv	10	4	12	
Rosaire & Vins					
Cognac	qtl	1	4	2	
Genièvre de Hollande	qtl	1	4	2	
d'Allemagne	qtl				
Bière Double ou ancre	qtl	1	4	2	
Eau-de-vie de Champagne blanc	bou	30	4	31	
Teperaffe ou dans jeunes	bou	3	4	4	
Vin de Bordeaux	tonneau	60		80	
Vin de Madère	do	2	4	3	
Marseille	do	3	4	4	
Vin de Catalogne	bou	26		28	
Champagne	bou	8		9	
EXPORTATIONS.					
Aguardiente ou rafle	pipe	92	4	94	
Cachonille en depot	ar	31		33	
Café très qualité	qtl	9	4	10	
Id et 2me do	qtl	8	4	9	
Trigre	do	7	4	8	
Cire jaune	liv	24		26	
Indigo en dépot	liv	1	4	2	
Bois de teinture Campêche	qtl	1	4	2	
Mélasse par bariles et pipes	gal	17	4	18	
Sucre assorti	blanc	6	6	11	
brun	do	5	4	6	
blanc seul	do	6	6	10	
brun seul	do	5	4	6	
Jaune	do	6	4	7	
Cigares	qtl	15	4	16	
Cabac des îles sous le vent	qtl	6	4	7	
Cire blanche	liv	10	4	11	
jaune	liv	6	4	6	
Approximativement le Mond en dépôt	qtl	10		12	

CHANGES.

Sur Londres	8 @ 8½	prime
Sur les Etats-Unis	1½ @ 2	prime
Espagne	10 @ prime	
Paris	@ 4	desc

FRET

Boston	£4 @ £4 5
Hambourg & Brême	£3 15s £4
Grande Bretagne	£4 @ £4
Ordre et un marché	40 fr par ton
France	40 fr par ton
Méditerranée	45 fr par ton
Etats-Unis dû 9 par tonne de sucre, 1 @ 1 cent par kegs, 5% par barrel de Mélasse.	

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDITS.

Navire Reserve, Snow, Philadelphie, N F Comly & co
Comtesse, Julius, de do
Brick Merveil, Marge, Cadix, J Robert & co
Genl. Creele, Courier, Vera Cruz, J Crosby
Dolphin, Kemp, Matamoras, D Goldsmith
Esebion, Kenny, do do
Naiad, Collins, Galveston, capit

ARRIVES.

Bateau de remorques, Grampus, Morrison, des passes, ayant mis en remorque navire Louisville, brick Chas. Joseph et la goel. Nile—il a amené en ville le navire Edmund Perkins, les goels. Sabine, Peru et Cassius. Laissé la barre S. O. à 5 du courant, à 3 heures P. m. et la barre N. E. à 8 heures a. m. Rien vue. Navire venu ensuite sous la barre N. E. et 3 brigs dans la rivière.

Navire Edmund Perkins, Ingersoll, de Liverpool.
Brick Spartiate, Bais, de New York.
Goel. David Mess, Rome, de Pensacola.
Goel. Mary Elmo, Ellis, de Galveston.
Goel. Exchange, Andrews, de la Mobile.
Goel. Sabine, Moore, de la Havane.
Goel. Perry, Allan, de Newburyport.
Goel. Cassius, Priestly, de la Mobile.
Steamer Swan, Day, de la Mobile.
Steamer Alex. Porter, Darsey, de St. Martinville.
Steamer Little Red, Kenaday, de St. Louis.
Steamer Gen. Gaines, Burge, de Louisville.

MEMORANDA.

Parti d'ici et arrivés à New York le 98 avril, barque, Duc d'Orléans, Heodlem; brick Historian, Turner, et Amable, de Jarry.

Philadelphie, 29 avril—Bricks Syrus, Nicholson; Aldrich, Norgrove; Swan, Snell.

A Boston le 27 avril—Brick Russell, Matthews, navire Sarah & Caroline, venu deux de la Nouvelle Orléans.

Hélé le 1er. mai, dans la 1st. 26, 98, long. 84, 40, brick Thomas, de la Nouvelle Orléans pour Boston.

DAVIS.—Le brick W.M. HENRY, capt. Kurtz, de Philadelphie, est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la levée.

7 mai JAS D. DENEGRE.

Les passagers par le paquebot HUNTSVILLE, capitaine Eldridge, pour New-York sont priés de se rendre à bord sans perdre de temps, la marée de la levée, laquelle baisse il partira positivement de la levée. Le dernier peut encore prendre 5 ou 6 passagers. 7 mai

Le brick SARAH ANN ALLEY, de la Havane, commencera son déchargement demain le 8 courant. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises.

DAVIS.—Le brick SNOW, capitaine Thornlyke, de Philadelphie, est en déchargement en face des magasins du triangle, seconde municipalité. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la levée. J. B. BAILEY,

7 mai 17, rue Blenville.

Le brick WIZARAO, capitaine Gilchrist, de Baltimore, est maintenant en déchargement au bas de la rue Chartre, dans la Seconde Municipalité. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. G. BEDFORD,

7 mai 92, Bienville.

JAEGER ACHTUNG.

Die Mitglieder der compagnie sind aufgefordert, sich naechsten Sontag den 12 May morgens 9 uhr precis, in voller uniform, wegen Beerdigung, mit Gewehr und 24 Patronen, auf dem versammlungs-zimmer einzufinden.

Auf Befehl des capitains,
J. C. WAGNER, Ober jaeger.

DES propositions cachetées seront reçues pendant huit jours *pour remplir un morceau de terre à Milneburg*, dans l'Etat ou, 5, et de l'autre un pied de hauteur et 18 pieds de largeur ; le dit lit mesure 373 pieds de fact tal Lac Pontchartrain, côté est du rail road, sur 30 pieds sur l'Avenu Washington, contenant environ cent onze mille pieds carré

Signé G. W. MORGAN,
RICH. RELF,
Exécuteurs testamentaires de A. Milne.

Milnesburgh, 7 mai 1839.

7 mai—

Je viens dénoncer au public un lâche et infâme fesseur de dupes, nommé E. Caillaud, avocat. Je dennerai sur et conduite et ses procédés, *Naples rensseigne* qui mentra à quiconque en a demandera.

F. EUGENE RAVIER.

7m—3 Enc. des rues Casculve et Esplanade.

A VENDRE.—Le bel établissement bien connu et sous le nom de *Providence Coffee-House*, avec grocerie. Le tout bien pourvu de liqueurs et vins de toute espèce et de première qualité.

S'adresser au Tir au Pistolet Caroline, montée de trois plaques, avec les armes de première qualité et en bon état, et tous ses accessoires.

Cet établissement n'est vendu que parcequ'le propriétaire veut se livrer à un autre genre de commerce. qui le force à s'absenter de chez Jui, et ne lui permettra pas une de veiller au dit établissement.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, encoignure St-James et Levée (Faubourg Annonciation.

7m—6

LES soussignés successeurs de Charles Colas, ont l'honneur d'informer leurs connaissances et le public qu'ils viennent de recevoir par la dernière Mens sont de Havre, les articles suivants :

Chapeau castor large bords, gris et noir, chemise jaconat, dentine nouveaux, bistines, cuir vernis, cannes, parfumerie en tout genre &c.

THORET & CHABBAL,
7 m—4 180, rue de Chartres

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Les actionnaires sont par le présent notifiés que le huitième versement sur leurs actions est dû et payable, le 6 juin 1839

E. L. TRACY, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1839.

7 mai

UNE dame anglaise compaissant l'anglais et le français, grammaticalement et qui a déjà donné des leçons, désire obtenir une situation d'institutrice dans une famille. Une famille française aimait préférée. S'adresser au bureau de ce journal. 7m

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA Presse à coton.—Nlle. Orléans, le. mai 1839—A une élection tenue le 15 du mois mois dernier, les personnes suivantes ont été dument élu directeurs de la compagnie, savoir :

H. BUCKMAN,
W. J. HEPP,
THOS. TOBY,
JOHN NICHOLSON
JOSHUA BALDWIN

Et à une assemblée tenue le 24 du mois dernier John Nicholson, Esq., a été élu président du bureau.

7 mai SAM. RICKER, jr. secrétaire.

AVIS—Le prix des marchandises a augmenté et reçu immédiatement pour les 4 caisses de marchandises marquées W. enlevées d'à bord du navire John Dunlap. LEVI H. GALE, 93 Commune.

A LOUER.

Une résidence d'été à Lafourche, près de Charles, rive droite du fleuve à huit lieues de la ville, laquelle se compose d'une grande maison de maître à étage, d'un joli et vaste jardin en rapport, d'un verger avec beaucoup d'orangers *sur le devant*, d'un pacterre sur le derrière &c. et une grande cour avec toutes les bâtisses convenables et commodes pour un grand ménage, &c.

Une autre résidence d'été à Lafourche, près de Mandeville, face au lac, est à louer. Elle consiste une jolie maison de maître, composée de 5 appartements et 2 galeries et d'autres bâtisses dans la cour pour domestiques, cuisine &c. ainsi qu'un assez grand jardin sur le devant et un clos sur le derrière.

S'adresser à M. Barnett Sr. rue de Chartres, No. 100, pour les conditions. 7 m—3

JARDIN DE VALEUR A VENDRE,

SITUE sur le chemin de Carrollton, à environ deux milles et demi de la cité, étant un lieu en culture avec une maisonnette abondante de dernières prêtes pour le marché. Il se trouve dans le dit lieu environ un mille d'arbres *morus multicaulis*, une maison de jardinier, waggons pour le marché et de beaux chevaux, ainsi que les instruments aratoires nécessaires au jardinage, et un bail pour le dit jardin sera vendu depuis un an jusqu'à dix, à des conditions avantageuses. S'adresser à

JARVIS & ANDREWS,
7 m—6 Encoignure Gravoune et Tchoupitoulas.

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mille Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mille Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mille Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS,

De Mille Point ce rendant à la convenance des passagers.

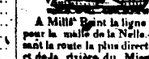

A Mille Point la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la malle de la Nlle.-Orléans et St. Louis, finissant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hôtel Bowling Green
Bureau général de Poste Nashville.
" " Mille Point.
" " Louisville.

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenes.

7 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent, l'honorable Charles Maurian, juge—6 mai 1839.—No. 11264.—Richard O. Pritchard vs. ses créanciers.—Sur lecture et enrégistrement du tableau de distribution dans cette cause, il est ordonné par la cour, que toutes personnes y intéressées aient à déduire sous dix jours, à dater de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait point homologué et les fonds répartiers conformément au dit tableau.

Extrait des minutes.—Bureau du Greffier.—Nouvelle-Orléans, 6 mai 1839.

7m—3 ARMAND PITOT, Greffier.

A VENDRE chez le soussigné;

18 pipes genièvre de Hollande;
3 tierçons Rum de la Jamaique;
150 barriques vin de Bordeaux de toute qualité;
30 tierçons vin blanc de Bauterne.
150 caisses liqueurs assorties, telles que saxinette surfine de Bordeaux, Curaçao de Hollande, Maresquin de Zara, eau de vie de Dantzick, &c.
60 caisses vin de Bordeaux des meilleures qual.
40 do Grosse.
40 do Vin Muscat de Frontignan;
150 do Eau de Fleurs d'Oranger;
20 balles Amandes.
150 caisses savon de Marseille.

7m—1e H. LEGENDRE, 25, St-Louis.

REÇU ET A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES.

Cinquante pièces de coutelier.
Ditto en toile,
Conutil à pantalon,
Marines cloutés,
Drimole français pour veste,
Jaconnats nouveaux,
Percale do.
Gants filet,
Chaîs et filet noir,
Echarpes,
Mouchoirs batiste unis et brodés,
Toile d'Irlande,
Batiste Blanche,
Soirées noires,
Cashemire de mérinos,
Evantails en plumes et en papier,
Voiles en tulle et en dentelle,
Bas et 1/2 bas de coton blanc,
Bas de fil d'Ecosse unis et brodés,
Gilets de fil blanc.

Tous ces articles en première qualité et tout prêt à être mis.

E. LEFEBVRE & FRERE,
7 m encoignure Conti et Chartres.

VIN—100 barriques de différentes qualités,
50 demi-barriques vin blanc,
100 cloches do
10 caisse cire à cacheter les bouteilles,
20 milliers bouchons fins,
20 do ordinaires,
15 demi pipes eau de vie
50 caisses cerises en débarquement de navire Groton à vendre par

GUERIN & POUVERIN,
7 m Encoignure Royale et Dumaine.

PATRONS de vestes—2 caisses couleurs légères
COIT & Co,
7 m 20, Douane.

SAVON—200 caisse Savon No 1, en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT.
7 mai 59, Tchoupitoulas.

AMEUBLEMENS—150 Ameublements de 5 pièces, en magasin, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT.
7 mai 59, Tchoupitoulas.

HUILE DE BALEINE—35 barils Huile de Baleine, pressée en hiver et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT.
7 mai 59,